

Résolution sur le terrorisme international

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission politique,

- CONSIDÉRANT** que le terrorisme, dans toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une menace pour la paix et pour la sécurité internationale, et que les massacres perpétrés par les groupes terroristes portent atteinte aux valeurs de la civilisation et de l'Humanité, et ce, dans toutes les régions du monde ;
- CONSIDÉRANT** la perte de nombreuses vies humaines et l'atteinte grave aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales causées par les attaques persistantes et odieuses des groupes terroristes notamment dans l'espace francophone ;
- RÉITÉRANT** son soutien et sa solidarité aux États et aux populations victimes du terrorisme ;
- CONSIDÉRANT** que la lutte contre le terrorisme passe par un renforcement des mesures de sécurité, mais également par un accroissement considérable de la coopération en faveur du développement humain, notamment auprès des jeunes désœuvrés, dans le but de réduire substantiellement la pauvreté et les inégalités économiques à l'échelle planétaire ;
- RAPPELANT** la résolution sur «la protection des droits et libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme» adoptée à l'occasion de la Session de Dakar (Sénégal, 2010), et la résolution sur le terrorisme adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à l'occasion du XVe Sommet de la Francophonie ;
- CONSIDÉRANT** que la lutte contre le terrorisme passe aussi par des mesures législatives visant à endiguer toutes formes de justification, d'apologie des actes terroristes et de financement du terrorisme ;
- RAPPELANT** que la lutte contre le terrorisme nécessite des réponses juridiques nationales et internationales afin de mettre fin à toute forme d'impunité dont pourraient jouir les organisations et les individus ayant choisi la voie du terrorisme ;

CONSIDÉRANT	que le terrorisme entre en contradiction totale avec l'ensemble des valeurs de la Francophonie et de ses objectifs, notamment le dialogue des cultures, la démocratie et la promotion des droits de l'Homme ;
CONDAMNE	fermement tous les actes de terrorisme, dans toutes ses formes, quels qu'en soient les motifs et les auteurs, ainsi que toutes formes de justification, incitation ou apologie du terrorisme et son financement ;
CONDAMNE	fermement le trafic de femmes et d'enfants employés par les terroristes comme armes de guerre et esclaves sexuels ;
APPELLE	au renforcement du partage de l'information en matière de sécurité et de renseignement pour lutter contre les mouvances terroristes, et à intensifier l'application effective des instruments juridiques nationaux et internationaux pertinents dans le respect des droits et libertés publiques ;
INSISTE	sur l'urgence et la nécessité d'assister les pays de la ligne de front dans la prise en charge des victimes du terrorisme et des dégâts économiques collatéraux de la guerre contre les groupes armés terroristes ;
ENCOURAGE	le développement d'outils législatifs permettant de lutter efficacement contre le financement du terrorisme, le recrutement en vue de commettre des actes terroristes et l'apologie du terrorisme ;
EXHORTE	les États à respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
SALUE	les efforts déployés par diverses coalitions internationales, dont la coalition islamique antiterroriste, celle des pays du bassin du Lac Tchad et la coalition intervenant en Irak et en Syrie, et les pays du Sahel afin de mutualiser leurs forces et de lutter ensemble contre ce fléau ;
INVITE	les parlements membres de l'APF à tout mettre en œuvre pour favoriser entre eux les échanges d'informations et d'expériences en matière d'élaboration des lois et de contrôle parlementaire dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ;
DÉCIDE	d'encourager toute initiative francophone de nature à mobiliser les parlementaires de l'espace francophone dans la lutte contre le terrorisme ;
INVITE	les gouvernements à soutenir le renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre le terrorisme, principalement par le biais d'initiatives politiques et culturelles qui valorisent le respect de la démocratie et de la liberté.